



Solidarité Côte des Légendes
Solidaires. chez nous avec les réfugiés

Charte du bénévole

Postulat: le but de notre association est d'aider les personnes qui viennent chercher refuge sur notre territoire à trouver à se loger, se nourrir, se vêtir et faire leurs démarches administratives, les aider par tous les moyens à trouver au plus vite un maximum d'autonomie.

Les personnes que nous aidons ne nous sont pas assujetties et nous ne sommes pas assujettis aux personnes que nous aidons.

I/ Objet de la charte.

Définir et faire reconnaître le rôle du bénévole dans l'association et en indiquer les conditions optimales d'exercice et de réussite.

II/ Le bénévole et l'association.

- Il met à disposition de l'association ses capacités et savoir-faire,
- Il travaille en équipe,
- Il garde le souci de parler et d'agir toujours au nom de l'association.

De l'association, il est en droit d'attendre:

- un accueil bienveillant,
- les informations nécessaires sur les exigences et la diversité des tâches,
- d'être initié et au besoin accompagné dans les démarches parfois délicates,
- elle veille à ce que les bénévoles puissent éventuellement prendre repos et recul, ne présument pas de leurs forces.

III/ Le bénévole et les migrants.

Dans ses rapports avec les migrants, le bénévole aura comme points d'attention permanents:

- le respect de la personne, de sa vie privée, de sa dignité, de ses croyances et coutumes, l'aide à une nécessaire estime de soi, dans une écoute bienveillante,
 - l'ouverture à la différence, la compréhension, la tolérance,
 - paradoxalement, proximité et distance,
 - l'acceptation de ne pas pouvoir tout faire,
-
- l'encouragement pour apprendre le Français, créer des relations, participer à la vie sociale, culturelle et sportive.
 - l'accompagnement - autant que nécessaire – dans les différentes démarches (administration, santé...).
 - la prise en compte constante des personnalités, de leurs originalités : pays d'origine, circonstances de l'exil.
 - prise en compte également de leurs fragilités, craintes et peurs (accès au travail, contrôle, renvoi au pays, avenir proche, maladie, froid, faim, difficultés de communication)

IV/ Ecueils à éviter:

L'accompagnement du demandeur d'asile demande un investissement très important de la part du bénévole. Celui-ci y trouvera beaucoup de satisfactions; il lui faut néanmoins veiller à rester au clair avec ses motivations, et éviter ainsi certaines dérives.

Les risques les plus importants sont:

- Ignorer la psychologie du demandeur d'asile,
- Ne pas être assez conscient de ses propres besoins de reconnaissance, de compensation(s), de pouvoir(s).
-

Ces "dangers" évités, l'indépendance progressive du demandeur d'asile vis-à-vis de l'association sera facilitée. Autonomie, liberté et dignité, sont les droits des migrants comme de tous les humains.

V/ Fonctionnement pratique :

L'association ne peut tout financer. Les dépenses engagées devront respecter le cadre défini par l'association (montant et nature des dépenses).

Pour permettre une comptabilité efficace, avant l'établissement d'un chèque de remboursement de l'association, les bénévoles sont invités à fournir les justificatifs des dépenses et toutes les infos nécessaires (objet, famille bénéficiaire etc...), en utilisant si possible le formulaire « Demande de remboursement de frais » de l'association qui figure sur internet et qui sera mis à la disposition des bénévoles à chaque réunion de « partage d'infos » (3e jeudi du mois).

Novembre 2018